

ANNUAIRE FRANÇAIS
DE
RELATIONS
INTERNATIONALES

2016

Volume XVII

**PUBLICATION COURONNÉE PAR
L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES**

(Prix de la Fondation Edouard Bonnefous, 2008)



Université Panthéon-Assas
Centre Thucydide

LA FRANCE A L'ÉPREUVE DU TERRORISME

ENTRE LE POSSIBLE ET LE RÉEL

PAR

GUILLAUME BERLAT (*) et JEAN-FRANÇOIS CLAIR (**) (***)

« *Il n'y a pas de problème sans solution, il n'y a que des problèmes mal posés* », considère Albert Einstein. Il en va ainsi de la lutte contre le terrorisme. Toutefois, qu'est-ce que le terrorisme au juste ? Est-ce une forme de guerre au sens où l'entend Clausewitz : « *un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté* » ? Ou bien une sorte d'« *OVNI politique* » ? Même si des progrès ont été accomplis sur le plan juridique, avec la signature par une majorité d'États, des quatorze conventions de l'ONU sur le terrorisme, il n'y a toujours pas de définition universelle de ce concept. A la vérité, un dissensus subsiste sur ce terme. Certains pays du Sud, marqués par l'histoire de leur accession à l'indépendance, établissent une distinction entre « *terroristes* » et « *combattants de la liberté* ». D'autres refusent l'intégration, dans sa définition, du « *terrorisme d'Etat* ». Le pape François y voit l'une des manifestations de « *la troisième guerre mondiale par morceaux* », conséquence de la « *mondialisation de l'indifférence* ». Il appelle la communauté internationale à « *ne pas rester inerte face aux crimes djihadistes* ». Pour éviter de s'engager dans une impasse sémantique, envisageons ce terme sous un autre angle que celui du droit, à savoir sous celui d'un mode d'action : une forme du combat du faible contre le fort (1) en ne perdant pas de vue son histoire (2). Comment la France adapte-t-elle son dispositif de lutte contre le terrorisme au cours des cinquante dernières années pour faire face aux vagues d'attentats qui la frappent ? Comment sa politique en la matière évolue-t-elle à cheval sur deux siècles ? Comment caractériser les évolutions les plus récentes en la matière ? D'une surprise stratégique, on passe à un répit stratégique, pour déboucher sur un souci stratégique.

(*) Pseudonyme d'un ancien haut fonctionnaire.

(**) Ancien directeur adjoint de la Direction de la surveillance du territoire (DST, France), inspecteur général honoraire de la police nationale (France).

(***) Les opinions exprimées ici n'engagent que leurs auteurs. Cet article a été rédigé à l'automne 2015.

(1) Philippe Migaux, introduction du chapitre consacré à la « Montée en puissance et fragmentation des menaces jihadistes », dans la première partie intitulée « Les menaces », in David BÉNICHOU / Farad KHOSROKHAVAR / Philippe MIGAUX, *Le Jihadisme*, Plon, Paris, 2015, pp. 16-18.

(2) Gérard CHALIAND / Arnaud BLIN (dir.), *Histoire du terrorisme : de l'Antiquité à Daech*, Fayard, 2015.

LA SURPRISE STRATÉGIQUE : PARIS BRÛLE-T-IL ?

L'apparition d'une nouvelle forme de violence appelle une réponse adaptée.

Un constat objectif : l'irruption de l'international dans le national

Après avoir connu le terrorisme national, la France découvre le terrorisme international.

Le terrorisme national : un phénomène circonscrit et connu

Après 1945, la violence prend la forme d'un terrorisme à dimension nationale au moment de l'accession à l'indépendance de l'Algérie (1954-1962). Cette crise mobilise services de renseignement – la Direction de la surveillance du territoire (DST) y consacre 70% de ses moyens et de ses effectifs –, forces de police et armée en métropole et de l'autre côté de la Méditerranée. Le début des années 1970 est marqué par l'apparition de deux types de terrorisme interne : revendication indépendantiste à caractère régional (FLB, FNLC, IPARRETARAK, groupes outre-mer...) ou revendication sociale et idéologique (avec les assassinats, revendiqués par le groupe anarcho-communiste Action directe, le 25 janvier 1985, du général René Audran, directeur des affaires internationales à la délégation générale de l'armement du ministère de la Défense et, le 17 novembre 1986, de Georges Besse, PDG de Renault, ancien directeur d'Eurodif). A la même époque, la volatilité de la situation au Proche-Orient est à l'origine d'actes de terrorisme – impliquant surtout des organisations palestiniennes – perpétrés en France – y compris sous forme de règlements de compte entre factions rivales – ou à l'étranger contre des ressortissants français.

Le terrorisme international : un phénomène diffus et inconnu

A partir du début des années 1970, les signes annonciateurs d'une recrudescence de la violence se multiplient. Après la prise d'otages sanglante d'athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich en 1972, le territoire national est le théâtre de plusieurs actions, dont certaines préventives : en 1973, avec le démantèlement par la DST d'un groupe turco-palestinien et l'assassinat par les Israéliens du représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et d'un militant du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) ; en 1974, avec un attentat au Drugstore Saint-Germain et le démantèlement d'un groupe de l'Armée rouge japonaise lié au FPLP de Georges Habbache ; en 1975, avec la prise d'otages à l'aéroport d'Orly et l'assassinat de deux fonctionnaires de la DST par Carlos. La France connaît alors trois vagues d'attentats sanglants.

La première vague (1980-1983) vise surtout la communauté juive : l'attentat, à Paris, contre la synagogue de la rue Copernic (4 morts) du 3 octobre 1980, revendiqué par le Front populaire de libération de la

Palestine (FPLP/OS), et celui de la rue des Rosiers au restaurant Jo Goldenberg (6 morts) du 9 août 1982, revendiqué par le groupe Abou Nidal, mouvement dissident de l'OLP, sans oublier l'attentat de 1983 contre le comptoir de la Turkish Airlines à l'aéroport d'Orly par l'armée secrète de libération de l'Arménie (ASALA).

La deuxième vague (1985-1986) se traduit par 15 attentats, dont ceux visant : la Galerie Point Show des Champs-Élysées (2 morts), le 20 mars 1986 ; le bureau de poste de l'Hôtel de Ville (1 mort), le 8 septembre 1986 ; le Pub Renault (2 morts), le 14 septembre 1986 ; la Préfecture de police (1 mort), le 15 septembre 1986 ; le magasin Tati (7 morts), le 17 septembre 1986. Bien que revendiqués par le Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient (CSPPA), ces attentats sont commis par le Hezbollah libanais pour le compte de l'Iran. Les arrestations opérées début 1987 empêchent une nouvelle vague d'actions.

La troisième vague (1994-1996) vient d'Algérie : détournement du vol Alger-Paris affrété par Air France (4 morts), le 24 décembre 1994 et 8 attentats à la bombe commis ou tentés en 1995 en France, dont celui du RER B à la station Saint-Michel (8 morts), le 25 juillet, celui du Musée d'Orsay (4 morts) le 17 septembre, et près de la place de l'Etoile (17 août) et celui du TGV Paris-Lyon (août). Tous sont revendiqués par le Groupe islamique armé (GIA). Un autre attentat, non revendiqué, est commis à la station Port-Royal du RER B (2 morts), le 3 décembre 1996.

A l'étranger, intérêts et ressortissants français constituent des cibles privilégiées pour les terroristes. La guerre Iraq-Iran, au cours de laquelle la France est l'un de ceux qui a le plus aidé Bagdad, entraîne une vague d'actions terroristes commis pour la plupart par le Hezbollah pour le compte de Téhéran (de 1982 à 1988). Cela, principalement au Liban : camion piégé le 23 septembre 1983 contre le contingent français de la Force multinationale de sécurité (58 morts) ; 11 otages enlevés pendant la période et meurtres successifs de 12 citoyens français de 1986 à 1988, sans compter les attentats en France. D'autres pays sont frappés – les États-Unis, avec la mort de 241 *marines* tués par un camion piégé et une prise d'otages –, mais c'est la France qui paie le plus lourd tribut. Divers attentats sont commis à la même période par d'autres parties au Liban, notamment l'assassinat de l'ambassadeur de France, Louis Delamare, le 4 septembre 1981. La Libye commandite des attentats, dont le plus meurtrier est la destruction en vol d'un DC10 de la compagnie UTA, le 19 septembre 1989, au-dessus du Niger (170 morts de 18 nationalités). En outre, les attentats commis par le GIA en Algérie font 43 victimes françaises.

Dans ce contexte, la France se dote d'instruments de lutte antiterroriste adaptés à l'augmentation de la menace.

Une réponse pragmatique : le développement de la résilience du pays

La réponse française s'organise autour de trois dimensions.

Une dimension institutionnelle : créer les structures idoines

Un plan gouvernemental de vigilance, de prévoyance et de protection, Vigipirate, est instauré en 1981 et mis à jour à plusieurs reprises. Il prévoit une série de mesures adaptées à la gravité de la situation. Il est complété par les plans Biotox, Piratome et Piratox destinés à répondre aux menaces nucléaire, radiologique, biologique, chimique. D'autres plans sont adaptés aux modes de transport présentant une certaine spécificité (navires, aéronefs...). A la suite des premiers attentats en France (1980-1982) est créée une cellule spécialisée de lutte antiterroriste placée sous l'autorité directe du Président de la République, puis une autre, plus éphémère, auprès du ministre de l'Intérieur (1986-1988). Ces réponses ponctuelles, motivées par un manque de confiance dans la communauté du renseignement, ne font pas florès.

Pour pallier le défaut de coordination et de communication entre acteurs concernés (services de renseignement, police territoriale, gendarmerie, police judiciaire et Justice), succède, au Bureau de la lutte antiterroriste (BLAT), en 1984, auprès du directeur général de la police nationale (DGPN), l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT), chargée de la coordination, de l'animation, de l'orientation de la lutte antiterroriste,, tandis qu'est créé le Comité interministériel de lutte antiterroriste (CILAT) réuni par le ministre de l'Intérieur en cas de nécessité.

Une dimension normative : combler les lacunes juridiques

Après la dissolution, en 1981, de la juridiction d'exception qu'était la Cour de sûreté de l'Etat – utilisée dans les années 1970 pour juger les affaires d'espionnage et instruire celles de terrorisme –, la Justice découvre son dénuement face au terrorisme. Il faut attendre la vague d'attentats perpétrés entre 1985 et 1986 pour que la France se dote d'une législation spécifique, périodiquement complétée. Sa singularité est double : la mise en place, en 1986, de l'infraction terroriste définie comme « *tout acte, en lien avec une entreprise terroriste individuelle ou collective, visant à troubler l'ordre public par l'intimidation ou la terreur* », prévue à l'article 421.1 du Code pénal (3), qui permet l'interpellation d'un individu avant tout commencement d'exécution ; la centralisation des affaires à Paris.

Cependant, la Justice française ne veut pas ouvrir d'enquêtes sur des faits commis à l'étranger contre des ressortissants français. Il en est ainsi au sujet des 58 militaires français tués lors de l'attentat à la voiture piégée contre le bâtiment Drakkar à Beyrouth. A la suite d'un attentat perpétré

(3) Roseline LETTERON, « Tarnac ou l'introuvable définition du terrorisme », disponible sur le site Internet libertescherries.blogspot.fr/ (consulté le 10 août 2015).

le même jour dans cette ville, les autorités américaines agissent autrement. Il faut attendre l'explosion du DC10 d'UTA en 1989 pour que le parquet antiterroriste français ouvre une enquête internationale.

Une dimension renseignement : prévoir l'avenir

« Rien n'est plus facile que de dénoncer le passé. Prévoir ce qui nous attend est un exercice plus risqué. La prophétie est un art difficile, surtout en ce qui concerne l'avenir » (4). On constate un manque de coordination du renseignement intérieur entre Direction de la surveillance du territoire (DST) et Direction centrale des renseignements généraux (DCRG). Concentré sur la surveillance de l'Union soviétique et de ses satellites, le service de contre-espionnage ne peut faire face, aussi efficacement qu'il le souhaiterait, à l'accroissement de la menace terroriste, faute d'un renforcement substantiel de ses moyens. Toutefois, il s'adapte à la menace avec la création d'une division en 1974, d'un département en 1986 et d'une sous-direction spécifique en 1989.

La DST augmente alors ses effectifs dédiés au suivi du terrorisme et de ses causes, à la connaissance, l'apprentissage de la géopolitique du Maghreb et du Moyen-Orient. Elle recrute analystes et traducteurs pour suivre l'évolution de la situation au Proche et au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Elle cherche à mieux comprendre le monde, se rapproche du ministère des Affaires étrangères. Elle obtient la création du poste de conseiller diplomatique auprès de son directeur. Elle multiplie le nombre de ses « liaisons » avec les Services étrangers pour partager informations, analyses stratégiques, voire renseignements opérationnels avec certains de ses alliés les plus proches. « *Le renseignement, qui est traditionnellement considéré comme la 'dimension oubliée' des relations internationales* » (5), doit tenir compte de deux impératifs contradictoires : protéger la sécurité de l'Etat sans violer les libertés fondamentales des citoyens.

La France connaît un répit d'une quinze d'années sans attentats terroristes sur son sol.

LE RÉPIT STRATÉGIQUE : LA NUIT SERA CALME

Avec le développement du terrorisme, la France étoffe sa réponse.

Le développement du terrorisme : l'exception française

La France connaît une pause sur son territoire, pendant que ses alliés découvrent le terrorisme.

(4) Jean d'ORMESSON, « Six scénarios en quête d'histoire », *Le Figaro*, 16-17 août 2015, p. 23.

(5) Jean-Claude COUSSERAN /Philippe HAYEZ, *Renseigner les démocraties, renseigner en démocratie*, Odile Jacob, 2015, p. 7.

Le particularisme français : de la France vers l'étranger

La France est épargnée sur son sol de 1996 à 2012, les services de renseignement parvenant au prix de nombreuses interpellations, de neutralisations préventives, à sanctuariser le territoire, sans pouvoir garantir une sécurité absolue. Cependant, les conséquences du développement du terrorisme sont rudes pour les citoyens et les intérêts français à l'étranger. L'hostilité contre la France est vigoureuse et ne va pas en s'atténuant : 80 civils sont tués dans des attentats, 89 soldats en Afghanistan et 11 autres au Mali, lors d'actions relevant plus du terrorisme que de la guérilla. Les opérations les plus meurtrières depuis le 11 septembre 2001 atteignent des Français : 3 morts au World Trade Center (2001) ; 3 lors de l'attentat contre la synagogue de Djerba en Tunisie (2002) ; 4 dans celui de Bali en Indonésie (2002) ; 11 dans celui de Karachi au Pakistan visant les personnels de la Direction des constructions navales (DCN) venus former la marine pakistanaise (2002) ; 4 à Médine en Arabie saoudite (2007) ; 4 à Aleg en Mauritanie (2008) ; 8 à Marrakech au Maroc (2011) ; 5 otages détenus au Mali par Al Qaïda au Maroc islamique (AQMI) sont morts entre 2010 et 2014.

Ce n'est pas une surprise ! La mouvance djihadiste, celle du saoudien Oussama Ben Laden, inscrit la France au premier rang de ses ennemis pour diverses raisons : fille aînée de l'Église catholique voulant dominer le monde musulman ; présence de troupes françaises sur les terres d'Islam ; soutien accordé par la France à des régimes « *apostats* » ; encadrement de l'islam de France ; tradition laïque interdisant le port du voile et « *légitimant* » la liberté d'expression.

La découverte du terrorisme par ses alliés : de l'étranger vers le territoire national

Nos alliés découvrent pour la plupart le terrorisme sur leur sol avec les attentats perpétrés aux Etats-Unis le 11 septembre 2001 par Al Qaïda. Ils auraient dû être alertés par ceux commis simultanément contre les ambassades américaines à Nairobi et Dar es-Salam (7 août 1998). Ces événements conduisent l'Amérique de George Bush à adopter le *Patriot Act* (autorisation, sur ordre du Président, d'une surveillance de masse, régime pénal dérogatoire couvrant la torture et les assassinats ciblés) et à déclarer la « *guerre contre le terrorisme* ». Washington obtient du Conseil de sécurité des Nations Unies l'assimilation du terrorisme à un acte d'agression. Sont alors lancées les guerres en Afghanistan (2001) et en Iraq (2003). Faute de le traiter à la source, ces guerres amplifient le problème. Iraq, Afghanistan, Pakistan deviennent les principaux foyers du radicalisme islamiste.

La période 2001-2011 connaît deux attentats majeurs : explosion de bombes sur des trains de banlieue, le 11 mars 2004, près de Madrid (191 morts), attentats dans le métro et les bus de Londres (52 morts), le 7 juillet 2005. Ce nouveau djihadisme marque un changement de nature du terrorisme. D'origine étrangère, il devient l'œuvre de citoyens européens

d'origine étrangère ou de convertis. Là où un vide s'installe, Al Qaïda et les groupes qui s'en réclament le remplissent. Cette dimension s'accroît avec le temps. Ces individus sont difficiles à détecter *a priori* – il s'agit souvent d'anciens délinquants – car ils sont matériellement impossibles à suivre. L'apparition de sanctuaires (Syrie, Iraq) au cours des dernières années constitue un appel d'air pour les candidats au *djihad*, accroissant ainsi la menace et le nombre de personnes à surveiller.

A problème global, nécessité d'une pensée et d'une réponse plus globale.

Du conceptuel au matériel : la logique française

La mise au point d'un socle conceptuel débouche sur l'adoption de mesures spécifiques.

La définition d'un socle conceptuel : mieux anticiper le futur

Deux documents traduisent la volonté de la France d'appréhender la sécurité nationale et la lutte contre le terrorisme dans sa globalité afin de mieux l'anticiper pour mieux le prévenir. En 2006, le Livre blanc du gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme décrit le terrorisme mondial comme une « *menace stratégique* » qui nécessite d'adapter en permanence le dispositif et de gagner la bataille du quotidien (6). En 2008, le Livre blanc Défense et sécurité nationale reconnaît pour la première fois l'importance de la fonction connaissance et anticipation (la fonction renseignement traitée dans son chapitre VIII, « Connaître et anticiper ») dans un monde imprévisible, complexe et dangereux (7). Ces documents marquent une révolution culturelle du renseignement. Ils soulèvent une question fondamentale dans un état de droit : comment passer d'un traitement relativement opaque à une gestion transparente, démocratique des menaces ?

Cette nouvelle approche prend en compte deux dimensions.

La dimension externe tient aux conséquences de la multiplication de nos engagements sur des théâtres d'opération extérieure. Nous nous désignons comme adversaire de groupes radicaux. Les équilibres fragiles de ces pays ne nous plaisent pas forcément, ils ne sont pas forcément moraux, mais, si on les casse sans précaution, ils peuvent donner naissance au pire (interventions en Iraq et en Libye). « *A partir du moment où l'on a mis des humanitaires au ministère des Affaires étrangères et où l'on a fixé la morale comme critère unique de la diplomatie, on est entré dans une série d'actions déstabilisatrices* » (8). Nous réagissons au coup par coup, pays par pays,

(6) *La France face au terrorisme, Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme*, La Documentation française, Paris, 2006.

(7) *Défense et sécurité nationale, Le Livre blanc*, préface de Nicolas Sarkozy, Président de la République, Odile Jacob / La Documentation française, Paris, 2008.

(8) Jean-Christophe RUFIN, « Il faut parler à Bachar Al-Assad », *Le Parisien Magazine*, 3 avr. 2015, pp. 56-57.

sans approche régionale. En Iraq et en Syrie, même si la France participe à la coalition, son influence sur le plan politique est quasi-nulle (9).

La dimension interne est le résultat de la cassure grandissante de la société française. Les jeunes djihadistes révèlent les malaises de notre société (10). L'utilisation par les terroristes de l'espace médiatique dans leur stratégie de conquête recherche deux cibles : apeurer l'opinion publique et galvaniser de nouvelles recrues. Or notre réponse est souvent trop médiatique : « *elle crée des illusions [...] C'est le propre des événements médiatiques de retomber sur eux-mêmes [...] Ces orchestrations médiatiques ont leur propre but, leur propre fin* » (11). Nous tombons dans le piège qui nous est tendu !

L'adoption d'un train de mesures spécifiques : mieux réagir à l'imprévu

Sont créées des structures destinées à renforcer la résilience du pays : coordonnateur pour le renseignement (CNR) rattaché au Président de la République ; Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) par fusion de deux directions de la direction générale de la police nationale – DST et partie de la DCRG traitant déjà des menaces contre la sécurité nationale (terrorisme, extrémisme...) – (12) ; transformation du Secrétariat général de la Défense nationale (SGDN) en Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), traduisant le *continuum* entre sécurité intérieure et extérieure ; augmentation des effectifs de la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) puis de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSi) à sa création en 2014 ; académie du renseignement. Une véritable communauté du renseignement est mise en place.

Vingt-cinq lois, indispensables, sur la sécurité intérieure sont adoptées entre 1994 et 2014. Elles concernent les droits de la défense, l'utilisation des technologies de l'information pour contrer les formes de terrorisme... Peut-être doit-on regretter un déficit de pédagogie à leur sujet ! A tel point que, dans son avis sur la loi sur le renseignement, la Commission nationale consultative sur les droits de l'homme (CNCDH) déplore « *cette prolifération de textes législatifs relevant davantage de l'opportunité politique que du travail législatif réfléchi* ». Novation importante, la mise en place de la Délégation parlementaire au renseignement ou DPR (loi n°2007-1443 du 9 octobre 2007) qui, commune au Sénat et à l'Assemblée nationale, est chargée de rendre un rapport annuel sur l'activité de la communauté du renseignement.

(9) Myriam BENRAD, « L'Arabie saoudite impose son leadership dans le camp arabe sunnite », *L'Opinion*, 3 avr. 2015, pp. 1-7.

(10) Farad KHOSROKHAVAR, « Les jeunes djihadistes révèlent des malaises de notre société », *La Croix*, 10 avr. 2015, p. 11.

(11) Régis DEBRAY, « Il y avait trop de malentendus, d'ambiguïtés », *La Croix*, 10 avr. 2015, p. 3.

(12) Jean-François CLAIR / Paul DAHAN, « La DCRI : un nouveau pôle de renseignement intérieur. Un FBI à la française : pour quoi faire ? », *Annuaire français de relations internationales*, vol. X, 2009, pp. 467-482.

Créé en 1986 – et complété à plusieurs reprises –, alors que le pays connaît une croissance du nombre et de la gravité des attentats, le dispositif judiciaire français de lutte antiterroriste se caractérise par un régime dérogatoire du droit commun : prolongation de la durée de la garde à vue ; recours à certaines techniques d'enquêtes strictement encadrées par la loi (infiltration, sonorisation, filature, interceptions des communications...) (13). Une quinzaine de magistrats spécialisés sont chargés des enquêtes terroristes : juges de la section du parquet antiterroriste, juges d'instruction du pôle antiterroriste. Leur nombre est accru, y compris après les attentats du 13 novembre 2015.

Tout le monde pressent le pire, mais personne ne sait quand, où et comment.

LE SOUCI STRATÉGIQUE : BAGATELLES POUR UN MASSACRE (14)

Pour nécessaire qu'elle soit, la réponse est insuffisante. La méthode n'est ni complète ni efficace. Toutefois, peut-il en être autrement, en raison du changement de nature de la menace ?

Une réponse nécessaire : la posture de réaction

Au développement du terrorisme répond la dictature de l'immédiateté.

La banalisation du terrorisme : carnages sans frontières

Dans le « désordre global de la planète », Al Qaïda, puis l'Etat islamique en Iraq et au Levant (EIIL) ont leur part. La proclamation du Califat islamiste (2014) poursuit un objectif : l'implantation territoriale. Ses succès sont en partie liés à son savoir-faire médiatique. Cela, d'autant plus qu'il assoit son autorité sur un territoire, une population, une administration. Certains évoquent un « proto-Etat ». Le nombre de combattants étrangers s'élèverait à 25 000, originaires de plus de cent pays, dont au moins 20 000 interviennent dans deux pays (Iraq et Syrie), où ils rejoignent l'EIIL et le Front Al-Nosra. Le terrorisme se développe au Moyen-Orient (Syrie, Iraq, Egypte, Yémen, Turquie), en Afrique (Nigeria, Kenya, Somalie, Tchad, Cameroun), au Maghreb (Tunisie, Libye, Algérie), en Europe (Paris, Bruxelles, Copenhague...) et en Asie-Pacifique (Australie, Thaïlande, Bangladesh).

La faiblesse majeure de la coalition contre l'EIIL tient à l'absence de projet politique pour une région en pleine recomposition (15). « *Il n'y a pas de guerre contre le terrorisme qui se tienne si les objectifs ne sont pas*

(13) David BÉNICHOU, deuxième partie consacrée à « L'approche judiciaire : les défis de la répression », in David BÉNICHOU / Farad KHOSROKHAVAR / Philippe MIGAUX, *Le Jihadisme*, Plon, 2015, p. 327.

(14) Louis-Ferdinand CÉLINE, *Bagatelles pour un massacre*, Denoël, 1937.

(15) Pierre-Jean LUIZARD, *Le Pègre Daech. L'Etat islamique ou le retour de l'Histoire*, La Découverte, p. 11.

clairement définis auparavant » (16). Les raisons sont connues : refus de Bagdad de partager le pouvoir avec les Sunnites ; réservoir illimité de combattants ; mise à l'écart de l'Iran et des Kurdes dans la recherche de solutions aux problèmes de la région... Nous sommes au début d'une « guerre de Trente ans » alors que l'Islam se trouve au confluent de trois crises majeures : immigration massive en Occident, constitution d'Etats-nations artificiels, avec le démantèlement de l'Empire ottoman après la Première Guerre mondiale, et rivalité féroce entre l'Arabie saoudite, sunnite et arabe, et l'Irrite, perse et chiite.

Si elle constitue un défi pour le monde musulman, la pérennisation de l'EIII – doté d'une véritable stratégie – l'est aussi pour la France. Il est le pays le plus visé en raison de sa surexposition à la menace, conséquence de son hyperactivité dans la lutte contre le terrorisme (17) et de la densité de la population potentiellement recrutée dans une communauté musulmane de plus en plus gagnée par le Salafisme.

Mohammed Merah rompt la « trêve » en France en commettant sept meurtres (mars 2012) à Montauban et à Toulouse. Mehdi Nemouche abat cinq personnes devant le Musée juif de Bruxelles (mai 2014). Le guide Hervé Gourdel est décapité en Algérie (septembre 2014). A Paris, les frères Kouachi déciment la rédaction de *Charlie Hebdo*. Amedy Coulibaly tue une policière municipale, prend en otage les clients d'un Hypercasher le même jour (7 janvier 2015). En mai 2015, arrestation de Sid Ahmed Ghlam, Franco-Algérien soupçonné d'avoir voulu attaquer une église à Villejuif et d'avoir tué une passante. Le 26 juin 2015, Yassine Salhi commet une décapitation sur le site d'Air Products, en Isère, le même jour où, à El-Kantaoui, un Tunisien abat 38 touristes britanniques et un attentat est perpétré contre une mosquée chiite à Koweït – les mosquées chiites sont des cibles privilégiées depuis plusieurs années dans les pays majoritairement sunnites –, trois mois après l'attentat du musée du Bardo. Un projet d'attentat contre une base militaire (juillet 2015) et une salle de spectacle est déjoué. Ayoub El Khazzani, d'origine marocaine, s'en prend aux voyageurs du Thalys Amsterdam-Paris (21 juillet 2015).

Il faut attendre le 13 novembre 2015, soit dix mois après ceux de janvier 2015, pour que la France connaisse son « vendredi noir », avec une série d'attentats perpétrés successivement à Saint-Denis, à proximité du Stade de France (à l'occasion d'un match de football en présence du Président de la République) et dans les 10^e et 11^e arrondissements de Paris (contre plusieurs bars, restaurants et une salle de spectacle, le Bataclan). Il s'agit des attentats les plus meurtriers – « *Une attaque contre l'humanité* » pour Barack Obama – que notre pays ait connu (130 morts et 352 blessés). Ils marquent un changement de mode opératoire des terroristes sur notre sol,

(16) Jean-Pierre CHEVENEMENT, « L'élimination d'Assad ouvrirait les portes de Damas à Daech », *Le Figaro*, 3-4 oct. 2015, p. 18.

(17) Yves TROIGNON, « La France est le pays le plus visé par le djihadisme », *Le Monde*, 28-29 juin 2015, p. 12.

reprenant le modèle de Bombay en 2008 par des Pakistanais (intervention simultanée de plusieurs équipes, dont celle d'Abdelhamid Abaaoud et des frères Brahim et Salah Abdeslam ; utilisation de ceintures d'explosifs ; présence d'une femme dans l'une des équipes). Par ailleurs, Abdelhamid Abaaoud et le second deuxième homme tué à Saint-Denis prévoient de se faire exploser dans le quartier d'affaires de La Défense. C'est une opération décidée par l'EIIL, organisée à partir de la Syrie, mettant en œuvre des francophones et pour laquelle la Belgique (quartier islamiste de Molenbeek à Bruxelles) sert de base de départ pour des actions en Europe. Ce sont en tout 10 terroristes qui sont tués. De son côté, l'EIIL souhaite s'en prendre à tous ceux qui s'attaquent à lui, qu'il s'agisse de la Russie avec le crash dans le Sinaï de l'Airbus de la compagnie russe Metrojet reliant Charm el Cheick à Saint-Pétersbourg (31 octobre 2015, 224 morts) ou du Liban avec le double attentat commis dans la banlieue sud de Beyrouth visant le Hezbollah libanais (12 novembre 2015, 50 morts). L'action de l'EIIL peut se résumer en trois chiffres : 18 mois, 20 pays, 1 600 morts.

Le pire scénario étant devenu réalité, il est urgent de s'adapter au nouveau terrorisme (18).

La dictature de l'immédiateté : le primat de l'émotion

L'exécutif réagit promptement. Comme le relève Eric de Montgolfier, « parce qu'il compte Descartes parmi ses gloires, notre peuple se croit cartésien ; rien n'est plus discutable tant ses incohérences semblent condamner une telle assertion ». Le catalogue des mesures adoptées est impressionnant : nouveau Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale (2013) (19) ; loi de programmation militaire ; création de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), qui conserve sa double casquette (renseignement et judiciaire) (20) ; loi antiterroriste (novembre 2014) ; loi sur le renseignement (mai 2015) qui, pour la première fois dans notre pays, donne un cadre légal à l'activité de la communauté du renseignement ; commission d'enquête sénatoriale sur les filières djihadistes (« Pour une réponse globale et sans faiblesse ») présentant 110 propositions, les plus originales portant sur la prévention du phénomène auprès des jeunes et sur Internet...

En dépit de leur hétérogénéité apparente, d'autres mesures indispensables sont prises pour prévenir et faire face à la menace terroriste : mise en place d'un Numéro vert pour les familles ; suppression des passeports aux personnes soupçonnées de vouloir se rendre en Iraq et en Syrie en application de la loi antiterroriste de novembre 2014 – annulation de la

(18) « Les nouveaux espaces du jihadisme. Menaces et réactions », *Questions internationales*, n°75, sept. 2015.

(19) Jean-Marie GUEHENNO, *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, La Documentation française, 2013.

(20) Guillaume BERLAT / Jean-François CLAIR, « La DCRI est morte, vive la DGSI ! La promesse de l'ombre », *Annuaire français de relations internationales*, vol. XVI, 2015, pp. 677-692.

première mesure par le tribunal administratif de Paris en juillet 2015 (21), ce qui devrait conduire à mieux préparer les dossiers – ; commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes (juin 2015) ; mise en place d'un nouvel organe consultatif du culte musulman, l'« instance de dialogue », par Bernard Cazeneuve ; accroissement des moyens des services de renseignement ; rapport du député Malek Boutih (« Génération radicale », juin 2015) ; débat sur le regroupement des détenus islamistes dans les prisons ; mise en place d'un dispositif de lutte contre la radicalisation et la réinsertion des personnes concernées (dispositif prometteur) (22) ; déclaration du Premier ministre, Manuel Valls : « *Nous ne pouvons pas perdre cette guerre, parce que c'est au fond une guerre de civilisation* », 28 juin 2015 ; création par Bernard Cazeneuve d'un état-major opérationnel de prévention du terrorisme qui, rattaché à son cabinet, pilote le travail quotidien des services de renseignement concernés sur l'ensemble du territoire grâce au rôle moteur des préfets (juillet 2015) ; resserrement du dispositif de surveillance opérationnelle au niveau de la zone de défense ; multiplication des signalements d'élèves pour « suspicion de radicalisation ou faits de radicalisation » par l'Éducation nationale ; accroissement des mesures de sécurité dans les trains (août 2015) ; mission d'information de l'Assemblée nationale sur les ressources de l'EIIL (décembre 2015)...

Après les attentats du 13 novembre 2015, le Président de la République, François Hollande, annonce toute une série de mesures dans son discours du 16 novembre 2015 devant les deux Chambres du Parlement réunies en Congrès à Versailles (23). Ces mesures se situent sur trois registres : intérieur, avec la mise en place de l'état d'urgence dès le jour des attentats, prolongé ensuite pour une période de trois mois (24) ; européen, avec les décisions annoncées lors de la réunion des ministres de l'Intérieur sollicitée par la France (accélération de la mise en œuvre du « Passenger Name Record » ou PNR, durcissement de la législation européenne sur les armes à feu, contrôle systématisé aux frontières extérieures de l'Union européenne pour des ressortissants européens entrant dans l'Espace Schengen), qui n'épuisent pas le sujet ; et onusien, avec le vote, le 20 novembre 2015, à l'unanimité de tous les membres du Conseil de sécurité, de la résolution 2249 présentée par la France – sont ainsi autorisées « *toutes les mesures nécessaires* » pour contrer l'EIIL.

(21) Roseline LETTERON, « L'interdiction de sortie du territoire : premier échec contentieux des services de renseignement », disponible sur le site Internet libertescherries.blogspot.fr/, 10 juil. 2015.

(22) Asiem EL DIFRAOUI / Milena UHLMANN, « Prévention de la radicalisation et déradicalisation », *Politique étrangère*, hiv. 2015-2016, pp. 171-182.

(23) François HOLLANDE, « Je veux que la France puisse rester elle-même », *Le Monde*, 18 nov. 2015, p. 11.

(24) Roseline LETTERON, « Le projet de loi prorogeant l'état d'urgence », disponible sur le site Internet libertescherries.blogspot.fr/, 18 nov. 2015.

La loi de programmation militaire (2015-2019) est amendée pour l'adapter à l'accroissement de la menace sécuritaire (25). Y est fait un choix stratégique, se traduisant par un choix budgétaire. L'exécutif déploie 7 000 hommes en permanence sur le sol français (opération « Sentinelle »), mobilise l'armée dans une « posture permanente de sûreté », renforce ses moyens de renseignement (drones, satellites...). La France pratique les assassinats ciblés de terroristes à l'étranger (26) : élimination (mai 2015) de hauts cadres d'AQMI et d'Ansar Eddine (responsables du meurtre de deux journalistes français de RFI) par les forces spéciales françaises, par les commandos du groupement « Sabre » et par la force « Barkhane » dans le nord du Mali, d'Ali Ag Wadossene (juillet 2015), instigateur de l'enlèvement de Serge Lazarevic en 2011. La France bombarde les positions de l'EIIL en Iraq et en Syrie (27), en accélérant le rythme après les attentats du 13 novembre 2015.

La « guerre contre le terrorisme » est décrétée par le chef de l'Etat avec l'opération « Serval » au Mali (janvier 2013). Le premier ministre Manuel Valls évoque une « France en guerre » après les attentats de janvier 2015. Le Président de la République parle de « *guerre contre le terrorisme djihadiste* », d'« *actes de guerre* » après ceux de novembre 2015 (cf. son discours du 16 novembre 2015).

Si aucune de ces mesures n'est critiquable, une approche globale du terrorisme fait défaut.

Une réponse insuffisante : le déficit de globalité

La réponse doit conjuguer des impératifs de deux natures : interne et externe.

Combattre l'ennemi à l'intérieur de nos frontières : refonder le contrat social

Cette exigence passe par la conjonction de deux démarches complémentaires.

La fin d'une triple illusion.

L'illusion de la réponse médiatique. « *Moins on fait de bruit, mieux ça vaut pour combattre le terrorisme* » (28). Il faut en finir avec la dictature de la communication compassionnelle, d'autant que les bons sentiments font rarement une bonne politique. Cette dérive est la marque d'un temps où on attend les crises pour tenter de les résoudre plutôt que les anticiper pour les prévenir. Au lieu de trancher, on privilégie déclarations de principe, effets d'annonce et coups de menton.

(25) Loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la Défense, *JORF*, n°0173, 29 juil. 2015.

(26) Vincent NOUZILLE, *Les Tueurs de la République. Assassinats et opérations spéciales des services secrets*, Fayard, 2015.

(27) David REVAULT D'ALLONNES, *Les Guerres du président*, Seuil, 2015.

(28) Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, « Moins on fait de bruit, mieux c'est pour combattre le terrorisme », *La Croix*, 9 oct. 2015, p. 8.

L'illusion de la réponse normative. Le terrorisme ne sera pas seulement combattu par une inflation de lois. Légiférer – bien que nécessaire – ne revient-il pas à traiter uniquement le symptôme, pas le problème ? « *Vouloir recourir à la loi dès qu'un problème apparaît est une forme de fuite en avant* » (29). Au Moyen-Orient compliqué, gardons-nous des idées simples. Au lieu de s'attaquer aux causes du mal, les décideurs commentent ses conséquences. Face à des problèmes structurels, de grandes révolutions s'imposent (30) : cohérence, adéquation des moyens aux fins s'imposent.

L'illusion de la réponse sécuritaire. Il est absurde de croire aux seules vertus de l'augmentation des moyens des services de sécurité. La lutte contre le terrorisme djihadiste est un combat dans lequel le risque zéro n'existe pas. Si le renforcement des moyens des services de renseignement permet de circonscrire la menace, il ne peut la faire disparaître. « *Il ne s'agit pas de la radicalisation de l'Islam, mais de l'islamisation de la radicalité* » (31).

Le besoin d'une triple exigence.

Une exigence de globalité. Le terrorisme sert de révélateur aux dysfonctionnements de notre société. Le visage du nouveau djihadisme s'est diversifié avec les révolutions arabes (32). Il identifie des fractures culturelles, confessionnelles, agit pour qu'elles soient approfondies, transformées en failles. La lutte contre ce fléau est un problème délicat auquel il serait dangereux de croire qu'il existe une réponse simple. Redonner un sens à une société fracturée suppose une réponse globale élargissant la focale : politique, morale, économique, normative, sécuritaire, sociale, éducative (33), culturelle... Pour avoir du sens, toute politique doit partir des réalités.

Une exigence de durabilité. Les mesures doivent être envisagées sur le long terme. « *Il est en même temps nécessaire [...] de mettre fin à la politique de l'autruche sur le danger islamiste [...] C'est important que cette lutte soit clairement assumée [...] sinon nous risquons un rejet de l'Islam tout entier* » (34). C'est pourquoi il faut se lancer dans « *un travail contre la radicalisation et contre l'idéologie islamiste. Ça peut prendre dix ou quinze ans, il faut travailler sur les causes* » (35). Et si on revenait aux vraies causes pour trouver les vrais remèdes. Tel est l'un des principaux défis auxquels la France est confrontée : travailler sur le terreau du terrorisme sur le

(29) Entretien avec Christine Lazerges (présidente de la Commission nationale consultative des droits de l'homme), « Recourir à la loi à chaque nouveau problème est une fuite en avant », *La Croix*, 6 mai 2015, p. 3.

(30) Thibault DE MONTBRIAL, *Le Sursaut ou le chaos*, Plon, 2015.

(31) Olivier ROY, « Le djihadisme est une révolte nihiliste », *Le Monde*, 25 nov. 2015, p. 14.

(32) Mathieu GUIDÈRE, *Terreur. La nouvelle ère. Des Twin Towers à Charlie*, Autrement, 2015.

(33) Roseline LETTERON, « La signature de la Charte de la laïcité ou comment affaiblir la loi de la République », disponible sur le site Internet libertescherries.blogspot.fr/, 1^{er} sept. 2015.

(34) Hubert VÉDRINE, « Européens, soyez audacieux en matière d'immigration », *Le Monde*, 14 mai 2015, p. 15.

(35) Michel DELÉAN, « Le juge Marc Trévidic : 'Il faut travailler sur les causes' », *Médiapart*, 16 nov. 2015.

temps long et non sur le temps médiatique post-attentats. Pour le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, la société française doit assumer une « *part de responsabilité* » dans le « *terreau* » sur lequel le djihadisme a pu prospérer (36).

Une exigence d'anticipation. Les services de renseignement doivent être détecteurs des signaux faibles, ces signes avant-coureurs de phénomènes à venir, sans négliger le recours aux œuvres de fiction (37). Le succès de la lutte antiterroriste obéit à plusieurs impératifs : connaissance approfondie des zones de conflits, coopération internationale accrue ; réflexion sur l'origine des dérives (38)... Pour détecter de façon précoce les terroristes potentiels, il faut utiliser tous les moyens disponibles au recueil du renseignement (sources humaines, techniques, surveillances diverses...). En matière de recueil de données, la clef de la réussite, c'est la capacité d'analyse et de traitement des masses considérables d'informations recueillies (*big data*). Le qualitatif doit l'emporter sur le quantitatif (39). La loi sur le renseignement répond aux demandes des Services qui souhaitent disposer du maximum d'informations sur un individu, un groupe avant saisine de la Justice. Ils doivent avoir une large palette de moyens techniques, humains, sans opposer les uns aux autres. Une procédure de contrôle est mise en place. A la lumière de l'expérience, nous pourrions juger de son efficacité. On ne peut désormais distinguer entre national et international.

Combattre l'ennemi à l'extérieur de nos frontières : imaginer le monde de demain

Les spasmes du monde révèlent les trois vulnérabilités de notre action extérieure à corriger.

L'illisibilité. Des évolutions, des contradictions constatées depuis le début des Révolutions arabes, il est difficile de dégager une vision que la France porterait sur la scène internationale (40). Ce qui vaut pour notre politique moyen-orientale (41) vaut également pour les autres dimensions de notre diplomatie au cours des dernières années ! Trop longtemps dans le déni de réalité, la France se fourvoie dans une impasse. Nombreux sont ceux qui en font aujourd'hui le constat désabusé (42).

(36) Emmanuel MACRON, « La société française a une part de responsabilité », disponible sur le site Internet L'Express.fr, 23 nov. 2015.

(37) Boualem SANSAL, 2084. *La fin du monde*, Gallimard, 2015, Prix de l'Académie française 2015.

(38) Jean-Claude ALLARD, « Lutte contre l'Etat islamique : de la nécessité de définir l'ennemi pour revenir aux fondamentaux de la stratégie militaire », Tribune, IRIS, 24 nov. 2015.

(39) Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur les moyens consacrés au renseignement au sein des programmes « Police nationale » et « Gendarmerie nationale », Sénat, session ordinaire 2015-2016, n°36, 7 octobre 2015.

(40) Richard LABÉVIERE, « Diplomatie française : improvisations, revirements et amateurisme », prochetmoyen-orient.ch/category/lenvers-des-cartes, 28 sept. 2015.

(41) Yves DE KERDREL, « Les erreurs diaboliques de Fabius », *Valeurs actuelles*, 19 nov. 2015, p. 5.

(42) Eléonore DE VULPILLIÈRES / Alexandre DEVECCHIO, entretien avec Jean-Michel Quatrepoint, « Libye, Syrie, Ukraine : le Waterloo de la diplomatie française », *Figarovox*, 30 oct. 2015.

Le court-termisme. L'incantation ne vaut pas réflexion, la morale n'est pas une politique. Il n'est plus permis de réfléchir : il faut s'émouvoir. L'indignation fait office de réflexion. Miser sur l'Arabie saoudite n'est pas sans risque (43) au moment où les cartes sont redistribuées après l'accord avec l'Iran (14 juillet 2015). L'action extérieure de la France est frappée d'aboulie (désir sans volonté). C'est pourquoi les discours prennent le pas sur les actes : parler, c'est aussi soigneusement éviter d'agir. Au Moyen-Orient, l'action politique des pays occidentaux s'inscrit trop souvent dans une démarche locale, de court terme et tactique.

L'incohérence. La France manque d'une réflexion critique. Notre réaction au développement du djihadisme révèle notre « *désert stratégique* » (44). Hubert Védrine souligne que la priorité est d'abord d'éradiquer l'EIIL, pas de « *neutraliser* » Bachar el Assad (45). Nous prenons part à une coalition improbable d'Etats dans lesquels des donateurs « privés » alimentent le budget de l'Etat islamique : Arabie saoudite (46), Qatar, Emirats arabes unis, Koweït... Au prix de frappes limitées contre l'EIIL, nous laissons Ankara faire la guerre aux Kurdes, nos principaux soutiens au sol contre ce groupe. Le retour à une politique étrangère digne de ce nom s'impose à tous (47).

Les trois piliers de l'*aggiornamento*

Le réalisme. « *Si l'on veut aller à l'idéal, il faut d'abord commencer par comprendre le réel* » (Jean Jaurès). Notre politique étrangère doit s'adapter aux bouleversements du monde, s'inscrire dans le temps long, dans une vision globale. « *Or il semble bien que depuis plusieurs années notre diplomatie [...] ait perdu son cap. Après une longue période de grande continuité [...] notre politique étrangère semble dangereusement flottante, impulsive, émotionnelle, réagissant sans que les objectifs fondamentaux soient clairement formulés [...] C'est le rôle et la responsabilité de ceux qui nous gouvernent de prendre l'initiative d'une telle réflexion qui devrait déboucher sur la définition d'une politique étrangère cohérente, réaliste et indépendante dotée d'objectifs à long terme* » (48). Telle n'est pas la voie suivie jusqu'à présent. Conduisons la bataille des esprits !

L'indépendance. La France avait une position exceptionnelle. Nous étions alliés et non alignés. Nous sommes alignés. Notre politique étrangère est contrainte par l'inertie de l'Europe, l'influence américaine, des alliances

(43) Martine GOZLAN, *L'Arabie saoudite, état islamique, Marianne*, 2-8 oct. 2015, pp. 12-15.

(44) Jean-Christophe PLOQUIN, « Le désert stratégique », *La Croix*, 22 mai 2015, p. 1.

(45) Discours d'ouverture de la semaine des ambassadeurs du Président de la République, François Hollande, Paris, 25 août 2015.

(46) Kamel DAUD, « L'Arabie saoudite, un Daesh qui a réussi », *The New York Times on the Web*, 20 nov. 2015.

(47) Daniel BIRMAN, « Beyond Counterterrorism. Washington needs a real Middle East Policy », *Foreign Affairs*, nov. / déc. 2015, pp. 11-18.

(48) AVICENNE, « Quelle diplomatie française face à l'arc de crise moyen-oriental ? », *Libération*, 23 avr. 2015, p. 23.

ambiguës au Moyen-Orient. L'embrassement du Moyen-Orient ne s'apaisera pas sans un dialogue entre Ankara, Riyad, Téhéran au niveau régional et entre Moscou et Washington au niveau international (cf. le processus à cinq lancé à Vienne le 23 octobre 2015 élargi par la suite à d'autres acteurs, dont la France).

L'efficacité. Pour lutter contre le terrorisme, une solution militaire relève du fantasme. Nous mesurons les conséquences d'interventions hâtives sur notre sécurité. Elles doivent être réfléchies, envisagées dans la durée, décidées en fonction de nos intérêts, de nos moyens (49), de la stabilité des régions concernées. La guerre n'est ni un remède, ni une solution en soi si elle n'est pas au service d'un projet politique. Le réalisme doit prévaloir (50).

Le tournant diplomatique pris par le Président de la République, François Hollande, le 16 novembre 2015 à la suite du « *vendredi noir* » – suivi par Laurent Fabius – va dans la bonne direction. Il est frappé au coin du réalisme (abandonner le « *ni ni* » pour donner la priorité à la lutte contre l'EIIL par rapport au départ de Bachar el Assad) et de l'inclusivité (en associant Iraniens et Russes à toutes les initiatives diplomatiques et militaires au Moyen-Orient).

CONSCIENCE CONTRE VIOLENCE (51)

« *Rester inerte, c'est être battu* », rappelle le général de Gaulle. Agir est important. Cependant, il faut une continuité dans l'action, la guerre contre le terrorisme se nourrissant d'elle-même. Les Occidentaux prennent souvent le risque de régler un problème immédiat en en créant un autre, plus épineux encore. Face au terrorisme, il faut penser, agir à long terme. Dans un monde qui se cherche un nouvel ordre international est apparue la guerre asymétrique, affrontement entre une puissance militaire et des organisations armées non étatiques (52). Méfions-nous des réactions passionnées qui ne font que repousser les échéances, traitent les conséquences sans s'attaquer aux causes ! La France doit relever ce défi global par une réponse globale, autrement que par des lois « *communiqués de presse* ». Il est possible d'en convaincre les citoyens à condition de leur tenir un langage de vérité, de répondre à leur désir de sécurité. Cela, sans remettre en cause leurs libertés fondamentales, pour ne pas « *donner une victoire inespérée aux terroristes, c'est-à-dire à ceux-là mêmes qui veulent détruire l'Etat de droit* » (53). Il faut fixer un cap et des priorités à notre

(49) Général Vincent DESPORTES, « La dernière bataille de France : lettre aux Français qui croient encore être défendus », *Le Débat*, 2015.

(50) Yves BOYER, « Proche-Orient : le réalisme doit prévaloir », *Le Figaro*, 10-11 oct. 2015, p. 16.

(51) Stefan ZWEIG, *Conscience contre violence*, Bernard Grasset, 1946.

(52) Elie BARNAVI, *Dix thèses sur la guerre*, Flammarion, 2014, p. 30.

(53) Roseline LETTERON, « Le projet de loi sur le renseignement ou l'effet d'aubaine du terrorisme », disponible sur le site Internet libertescherries.blogspot.fr/, 16 mai 2015.

diplomatie, à notre armée, sinon la « *gradation annoncée de la politique française contre l'Etat islamique risque de ressembler à de la gesticulation politique et de n'avoir que des effets limités* » (54). Allons-nous enfin nous engager sur la voie du pragmatisme et de l'efficacité ? La lutte contre le terrorisme au XXI^e siècle doit déboucher sur un « *catastrophisme éclairé* » grâce à une nouvelle métaphysique du temps et de l'action, de la relation entre le possible et le réel ! (55)

(54) Philippe DROZ-VINCENT, « Ne tombons pas dans ce piège tendu par l'Etat islamique », *Le Monde*, 9 sept. 2015, p. 13.

(55) Jean-Pierre DUPUY, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Seuil, 2002.